Ouistreham Riva-Bella

AFFICHE DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

DL20250512_ / CM2.12mai.2025

N°	SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 12 MAI 2025 - DEL20250512_ Objet	annex	Page/ code
Assemblées et intercommunalité :			
AP1	GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL A LA SUITE D'UN DECES		
	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025		
1	FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS ET INSTANCES DONT ILS ETAIENT MEMBRES A – C° Education-Enfance-Jeunesse B – C° Vie Locale C – CA Association AIRE D – Mission locale E – Comité des Halles et Marchés F – Jury Entreprendre G – C° Accessibilité		
2	GESTION DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS OBLIGATOIRES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CDSP		
AP2	DELEGATIONS - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS		
Commande publique :			
3	MARCHES PUBLICS – APPELS D'OFFRES - ACCORD CADRE DE COORDINATION DE LA CUISINE CENTRALE ET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS SCOLAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHE		
4	CONTRATS DE PARTENARIATS – AUDITS ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER POUR LA REALISATION D'AUDITS		
Urbanisme :			
5	OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU GAZ POUR LE BÂTIMENT DE L'ESPLANADE LOFI		
6	OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ELECTRIQUE POUR LE POSTE DE SECOURS N°1		
Domaine et patrimoine :			
7	AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE LA COULEE VERTE – DOMAINE DU CLOS GUILLAUME		
8	AFFAIRES FONCIERES – CESSION D'UN LOCAL COMMUNAL – PRINCIPE DE CESSION DE LA CITE ADMINISTRATIVE RTE DE LION		
9	GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL - ALIENATION D'UN BIEN PORTANT MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – DON DE PIECES D'ARTILLERIE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME		
AP3	LOCATIONS – MISE A DISPOSITION DE LA CELLULE DE RADIOLOGIE DU PÔLE SANTE - SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET D'IMAGERIE MEDICALE - rapport d'information		
Aménagement et Ville durable :			
10	HABITAT ET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV) 2025-2031		
Gestion du personnel :			
11	GESTION DU PERSONNEL – MUTUALISATION DU PERSONNEL / DU SERVICE – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AU TITRE DE 2025		
12	GESTION DU PERSONNEL – MUTUALISATION DES AGENTS TECHNIQUES DU PÔLE EVENEMENTIEL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS TECHNIQUES AUPRES DE COLLEVILLE-MONTGOMERY		

Police et libertés publiques :	
13	COMMERCE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC UN COMMERÇANT DE L'ESPLANADE LOFI POUR INDEMNISATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT
Finances :	
14	FINANCES COMMUNALES – BUDGET 2025 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 A – Budget général B – Budget Transports
15A	DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS – AJUSTEMENTS – création d'un autorisation d'engagement pour le mapping événementiel
15B	DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS – AJUSTEMENTS des AP et CP
16	EMPRUNTS ET POLITIQUE DU LOGEMENT – GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INOLYA R. DR SCWEITZER (PRÊT COMPLEMENTAIRE)
17	AIDE AUX ENTREPRISES – PROGRAMME « J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM » - DESIGNATION DES LAUREATS 2025 ET ATTRIBUTION DES AIDES
18	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
19	AIDES AUX PARTICULIERS ET BOURSES D'AIDE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA BOURSE AU PERMIS
20	FONDS DE CONCOURS ET AMENAGEMENT – AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DE LA PAIX (2E PHASE) –ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A CAEN LA MER AU TITRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE
21A	PRISE DE PARTICIPATION ET AIDE AUX PROJETS – TOURISME ET ATTRACTIVITE COMMUNALE - CREATION D'UNE SEM DANS LE CADRE DU PROJET « NORMANDIE MINIATURE » - création de la SEML NM-ORB
21B	PRISE DE PARTICIPATION ET AIDE AUX PROJETS – TOURISME ET ATTRACTIVITE COMMUNALE - CREATION D'UNE SEM DANS LE CADRE DU PROJET « NORMANDIE MINIATURE » - désignation des représentants de la commune au sein du CA
22	ADHESIONS – ADHESION A L'ASSOCIATION PHARES DE FRANCE
23	ADHESIONS – SERVICE COMMUN POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS – INTEGRATION DE LA NOUVELLE ECOLE
24	FINANCES COMMUNALES – DOCUMENTS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS2025)
25	FINANCES COMMUNALES – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)
Divers :	
AP4	AFFAIRES SCOLAIRES – CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES – RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ECOLE DU SACRE-CŒUR - information
26	VŒUX ET MOTIONS – COOPERATION EUROPEENNE – APPEL A LA PRESERVATION DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

Les extraits des délibérations sont publiés et disponibles dans leur intégralité sur le lien suivant :
http://ouistreham.e-legalite.com/
et sur le site de la commune : https://ouistreham-rivabella.fr/

Affichage et transmission en Préfecture le 19 mai 2025
Mise à disposition des services le 19 mai 2025

Le Maire de Ouistreham

Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services

PO

Romain BAIL

MINEZ Arnaud

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-AP20250512_e des Délibérations

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL A LA SUITE D'UN DECES

AP20250512_1 | Présents : 28

Annexe : - tableau

Rapporteur : Le Maire

M. Thierry TOLOS conseiller municipal délégué aux animations, aux jumelages et aux décorations, est décédé le 4/04/2025.

Conformément à l'article L270 du code électoral, qui stipule que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. [...] La juridiction saisie proclame en conséquence l'élection du ou des suivants de liste* », il a été remplacé immédiatement par M. Marc GENARD, suivant sur la liste NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE, qui a été informé de son élection et qui l'a acceptée.

Les membres du conseil municipal prennent acte de l'installation du nouveau conseiller municipal et de la modification du tableau des élus établi en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS ET INSTANCES DONT ILS ETAIENT MEMBRES

Pour rappel, Mme Naudot a démissionné de son mandat de conseillère municipale en date du 10 mars dernier. Il convient de la remplacer, ainsi que M. Tolos, dans les instances et organismes au sein desquels ils représentaient la commune.

Il est proposé de remplacer M. Tolos par M. Génard et Mme Naudot par Mme Tolmais dans ces commissions.

M. Lavenant demande à intégrer la commission Vie locale.

Sur proposition du maire, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Les membres de l'assemblée se prononcent à l'unanimité sur le remplacement des conseillers au sein des commissions, qui se composent donc comme suit :

A) COMMISSION EDUCATION – ENFANCE ET JEUNESSE

DL20250512_01A	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE
DEL20200602_01C modifiée par DEL20240923-02A
10 membres dont le maire

Affaires scolaires : ➢ Education / enseignement / projets d'école et de classe ➢ services scolaires ➢ périscolaire **Enfance et Jeunesse (0-25 ans) :** ➢ petite enfance ➢ extrascolaire/accueil des jeunes ➢ conseil local des jeunes **Affaires familiales :** - Bourses, dispositifs et autres aides destinées aux familles	**3 Membres de droit :** - **Le maire, président de droit** - L'Adjointe déléguée : **C. LECHEVALLIER** (VP) - L'élue déléguée Petite enfance : **S. PINON** **7 membres élus :** 4 élus liste majoritaire : - **M. MAUGER, P. DEUTSCH, M. BIGOT, L. TOLMAIS** 2 élus liste 1 opposition (20%) : - **P. SEGAUD CASTEX – R. CHAUVOIS** 1 élu liste 2 opposition (10%) : - **M. LE BAS**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

B) COMMISSION VIE LOCALE

DL20250512_01B	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

VIE LOCALE DEL20200602_01G *modifiée* par DEL20210329_01F +DEL20220613-02+DEL20240212-01C+ DEL20240923-02C - *20 membres dont le maire*	
Culture et Patrimoine ➢ Culture et Patrimoine ➢ Gestion de salles communales dont lieux d'expo et Grange aux Dîmes ➢ devoir de mémoire, monuments commémoratifs, valorisation de l'histoire de la ville… **démocratie participative** **proximité** ➢ service au public ➢ salle de convivialité du quartier BELAMO ➢ emploi, formation, insertion ➢ Dialogue social ➢ vie associative **Animations, fêtes et cérémonies :** ➢ événementiel ➢ gestion de moyens **commerce et développement économique** ➢ commerce sédentaire et non sédentaire, artisanat, ➢ forains, cirques ➢ aménagement, locaux commerciaux, occupation du domaine public ➢ campings et activités touristiques **Sport et nautisme**	**11 Membres de droit : (le maire +10)** - Adjoint délégué/ VP : **S. POLEYN** - Adjoint délégué culture : **S. MIRALLES** - Adjoint délég. Sport : **L. JAMMET** - Adjoint délég. Pôle population : **M BIGOT** - élu délég. Assoc. sportives : **F. PELLERIN** - élu délég. tourisme : - élu délég. Animations : **A. CHAPELIER** - élu délég. Assoc. culturelles : **N. AOUED** - élu délég. vie locale : **I. VILLEY-DESMESERETS** - élu délég. commerce : **M. MAUGER** **+ 9 Membres élus :** - 4 élus de la majorité : **L. TOLMAIS – M BESOMBES– P. DEUTSCH - M. LAVENANT** (remplace Mme Chapelier, déléguée) - 3 élus liste 1 opposition (14%) : **JY. MESLÉ – P. SEGAUD CASTEX – R. CHAUVOIS** - 2 élus liste 2 opposition (9%): **N. FRENOD + M. LE BAS**

C) CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AIRE

DL20250512_01C	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

Association A.I.R.E.	
Dispositif d'insertion par l'activité économique par la mise à disposition payante de demandeurs d'emploi auprès des particuliers ou entreprises ou collectivités pour effectuer des travaux d'employés de maison, de bricolage, petites réparations, emplois du bâtiment, d'entretien ou de nettoyage et de Manutention ou de magasinage et autres de service. Un Appui Social Individualisé est assuré.	2 Titulaires : **Sont élues à l'unanimité : I. MULLER DE SCHONGOR et L. TOLMAIS**

D) MISSION LOCALE CAEN LA MER CALVADOS CENTRE

DL20250512_01D	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

MISSION LOCALE	
La Mission Locale Caen la mer Calvados Centre est une association loi 1901, membre du **service public de l'emploi** et opératrice du **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP). Elle accueille, oriente et conseille les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire pour contribuer à leur insertion sociale et/ou professionnelle.	1 Délégué : **L. TOLMAIS**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

E) COMITE DES HALLES ET MARCHES COMMUNAUX

DL20250512_01E	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

COMITE DES HALLES ET MARCHES COMMUNAUX (CHM) DEL20200602_02C modifiée par DEL20240212-01D - *7 membres dont le maire*	
Comité consultatif pour la bonne gestion des marchés d'approvisionnement et tout ce qui touche aux commerçants non-sédentaires (**vaut consultation du syndicat des commerçants non sédentaires**) : **Gestion des marchés :** - périmètre des marchés - attribution des emplacements permanents **Règlementation :** - règlement des marchés et autres occupations du domaine public, - stationnement et circulation ; - application et sanctions. **Tarification :** révision des tarifs des droits de place. **régie des droits de place** **Animation des marchés** **Médiation :** - règlement des conflits entre commerçants non-sédentaires ; - permettre la cohabitation avec les commerçants sédentaires ; -...	**Membres de droit (le maire + 1) :** - **L'élu délégué au commerce/ VP : M. MAUGER** **5 Membres élus :** - 3 élus de la majorité R. PUJOL – A. CHAPELIER – M. GENARD - 1 élus liste 1 opposition (14.28%) R. CHAUVOIS - 1 élu liste 2 opposition (14.28%) N. FRENOD **Membres extérieurs :** - 2 représentants des commerçants non sédentaires issus GCNS14, dont le président, - 2 représentants élus des commerçants non-sédentaires titulaires, - le président de l'UCIA, - Personnel communal : régisseur, agent PM...

F) JURY « ENTREPRENDRE A OUISTREHAM »

DL20250512_01F	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

JURY D'ATTRIBUTION DES AIDES DU DISPOSITIF « ENTREPRENDRE A OUISTREHAM » DEL20230313_09 modifiée par DEL20240212-01E – *8 à 9 membres élus*	
fonds d'aide à destination des acteurs économiques déjà présents sur le territoire souhaitant développer un service, un produit ou un porteur de projets souhaitant s'installer : enveloppe annuelle de 10 000€ pour un ou plusieurs porteurs de projets. Dépôts des dossiers de demande jusqu'au mois de mars année N. grand jury composé d'élus, du conseil des sages, d'anciens commerçants, de commerçants/artisans/entrepreneurs pour délibérer sur les projets et sélectionner le ou les projets lauréats qui pourront bénéficier de cette aide.	**9 Membres élus :** - 6 élus de la majorité : R. BAIL, R. PUJOL, M. MAUGER, M. BIGOT, F. PELLERIN, M. GENARD - 1 élus liste 1 opposition : JY. MESLE - 1 élu liste 2 opposition : N. FRENOD - 1 élu independent/dissident : Ch. GSELL **Membres extérieurs désignés par le Maire :** 4 représentants des commerçants/artisans /entrepreneurs (1/quartier) : - Qu.Port : - Qu. Maresquier : - Qu. Bourg : - Qu. Riva :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Ouistreham Riva-Bella

G) COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

DL20250512_01G	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal valide la nouvelle composition, mises en conformité avec les délégations des élus et sur la candidature de M. Besombes qui souhaite continuer à y siéger :

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DEL20200602_04 *modifiée au* 29/03/2021 +DEL20240212-01F
Président : le Maire ou son représentant
10 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
8 Elus de la Liste majoritaire
P. CHRETIEN, élu délégué à l'accessibilité et à l'aménagement
JP. MENARD-TOMBETTE, élu délégué aux petits travaux
I. MULLER DE SCHONGOR, élue déléguée aux séniors et à la santé
J. CLEMENT-LEFRANÇOIS, élue déléguée au lien intergénérationnel
P. DEUTSCH, élue déléguée au logement
M. MAUGER, élu délégué aux ERP, au commerce et au développement économique
F. PELLERIN, élu délégué aux associations sportives
P. BESOMBES, conseiller municipal
2 Elus des Listes minoritaires (1/liste)
E. TISON, conseiller municipal
N. FRENOD, conseiller municipal

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS OBLIGATOIRES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CDSP

DL20250512_02	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, définit la CDSP et encadre ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement.

Par délibération DEL20200602_03A3 du 2/06/2020 (modifiée par DEL20220613_02 du 13/06/2022 et DEL20231002_01B du 2/10/2023), M. Tolos a été désigné suppléant à la commission. La liste 3 sur laquelle il avait été élu étant épuisée, il ne sera pas remplacé, considérant que le nombre de suppléants restant permet de pourvoir au remplacement de titulaires et de garantir le respect du principe du pluralisme.

Etat des listes présentées en 2020 (pour rappel):

	Liste 1	Liste 3
rang	Rassembler Ouistreham	Notre parti c'est notre ville
1	R. CHAUVOIS	R. PUJOL
2	JY. MESLÉ	P. BESOMBES
3	~~Pat. CHRETIEN~~ (dém.)	S. POLEYN
4	P. SEGAUD CASTEX	S. MIRALLES
5		B. PINON
6		~~T. TOLOS~~ (dcd.04/04/2025)
7		J. CLEMENT-LEFRANÇOIS
8		~~F. LHONNEUR~~ (dém.20/09/2023)
9		C. GSELL
10		F. PELLERIN

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_EHAM-RIVA-BELLA

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la nouvelle composition de la CDSP comme suit :

CDSP		
Président : l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant		
titulaires	**suppléants**	**liste**
R. PUJOL	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	*3*
S. POLEYN	C. GSELL	3
S. MIRALLES	F. PELLERIN	3
B. PINON		3
R. CHAUVOIS	JY. MESLÉ	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-AP20250512_2

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20250512_2 | Présents : 28

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée des décisions suivantes (les documents non joints en annexe peuvent être consultés dans leur intégralité sur la plateforme http://ouistreham.e-legalite.com et/ou auprès du service émetteur, sur demande établie auprès de la Direction Générale des Services.) :

domaine	*Compétence (réf. délégation)*
COMMANDE PUBLIQUE	4° préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

➢ **2025ST01 - FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN POUR LA COMMUNE DE OUISTREHAM :** Marché de fourniture attribué à la SAS BALDER-LOIR - ZAC de la Vignerie, 14160 DIVES SUR MER - pour un montant de 42 330.00€TTC. Notifié le 04/03/2025.

➢ **2025EV01 - CONCEPTION, REALISATION ET PROJECTION D'UN MAPPING VIDEO POUR LA COMMUNE DE OUISTREHAM :** Accord cadre de services attribué à l'entreprise WE ARE KRAFT - 9 rue Marchand Saillant, 61000 ALENCON – avec un maximum porté à 210 000.00€H.T soit 252 000.00€TTC/ sur 3 ans. Notifié le 26/03/2025.

➢ **2025EV02 - FOURNITURE DE PRESTATIONS DE LUMIERES ET SONS POUR LA COMMUNE DE OUISTREHAM :**

Lot n°1 « Prestations estivales » : Accord cadre de fournitures/Services attribué à ATL - 141 Rue de l'Ormelet, 14790 MOUEN – avec un maximum porté à 60 000€H.T, soit 72 000.00€TTC/ sur 4 ans. Notifié le 08/04/2025.

Lot n°2 « Cérémonies civiles et militaires » : Accord cadre de fournitures/Services attribué à ATL - 141 Rue de l'Ormelet, 14790 MOUEN – avec un maximum porté à 60 000€H.T, soit 72 000.00€TTC/ sur 4 ans. Notifié le 08/04/2025.

Lot n°3 « Prestations artistiques » : Accord cadre de fournitures/Services attribué à AUDIOTECH - 36 Rue de Québec, 14000 CAEN – avec un maximum porté à 80.00€H.T soit 96 000.00€TTC/ sur 4 ans. Notifié le 18/04/2025

➢ **2023ST11 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVEC CUISINE CENTRALE – TRAVAUX – Avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement – V.R.D »** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signés avec l'entreprise entreprise LEHODEY/AKCS SOREL - Zone artisanale – 14930 ETERVILLE – (notifié le 11/03/2025) pour la réfection d'enrobé + mise à la côte de tampon fosse EU à la demande de la MOA :

Montant initial du marché HT :	74 041.05 €	
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 2 720.00 €	*% d'écart introduit par l'avenant : +3.67%*
Nouveau montant du marché HT :	76 761.05 €	
Nouveau montant du marché TTC	**92 113.26 €**	
% d'écart total au marché :	*+3.67%*	

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-AP20250512_

Ouistreham Riva-Bella

➢ **2023ST11 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVEC CUISINE CENTRALE – TRAVAUX – Avenant n°1 au lot n°2 « Gros œuvre »** (MAPA de travaux) : Avenant en moins-value signé avec l'entreprise AVENIR BTP - Rue de Balleroy – 14740 SAINT MANVIEU NORREY - Suite à la suppression « double emmarchement béton » prévu au DPGF sous le n° de code 2.2.26.4. Notifié le 07/03/2025 :

Montant initial du marché HT :	364 325.12 €	
Montant de l'avenant n°1 HT :	**- 2 198.07 €**	*% d'écart introduit par l'avenant : -0.60%*
Nouveau montant du marché HT :	362 127.09 €	
Nouveau montant du marché TTC	**434 552.51 €**	
% d'écart total au marché :	*-0.60%*	

➢ **2023ST11 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVEC CUISINE CENTRALE – TRAVAUX – Avenant n°3 au lot n°13 « Chauffage/Ventilation/Plomberie»** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise COURTIN - 22 Rue du Long Douet, 14760 BRETTEVILLE SUR ODON – suite aux ajouts d'un radiateur dans le WC PMR et WC Homme (notifié le 10/03/2025) :

Montant initial du marché HT :	214 046.21 €	
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 1 421.01€	*% d'écart introduit par l'avenant : +0.66%*
Montant de l'avenant n°2 HT :	+ 2 437.76€	*% d'écart introduit par l'avenant : +1.14%*
Nouveau montant du marché HT :	217 904.98 €	
Montant de l'avenant n°3 HT :	**+1 210.16 €**	*% d'écart introduit par l'avenant : +0.57%*
Nouveau montant du marché HT :	219 115.14 €	
Nouveau montant du marché TTC	**262 938.17 €**	
% d'écart total au marché :	*+2.37%*	

➢ **2024EC01 - REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES ET RETROCEDEES A LA COMMUNE – Avenant n°1** : avenant sans incidence financière signé avec l'entreprise REBITEC ANC - 19 Rue Galilée, 93100 MONTREUIL – (Notifié le 26 mars 2025) pour l'ajout au B.P.U de marché les postes de dépenses contenus dans le catalogue du titulaire, cette possibilité étant indiqué au présent marché :

TAMPONS DE FERMETURE DE CAVEAU	Tampon de fermeture (fourniture et pose)	236,00€
POMPAGE	Par m3	124,00 €
DÉSSOUCHAGE	Selon difficulté	85,00 € /h
MUR / ALLÉE DE CIMETIÈRE	Réfection, construction	Sur devis

➢ **2024ST03 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION POUR LA CREATION D'UN POLE RAQUETTES – Avenant n°1 au lot n°1 « voirie, réseaux divers, espaces verts, mobiliers »** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise entreprise MARTRAGNY – 14960 SAINT COME DE FRESNE – (Notifié le 26 mars 2025) pour la consolidation et confortation de la plateforme d'assise de l'extension suite à démolition et purge des anciennes fondations :

Montant initial du marché HT :	256 285.50 €	
Montant de l'avenant n°1 HT :	**+17 371.20 €**	*% d'écart introduit par l'avenant : +6.78%*
Nouveau montant du marché HT :	273 656.70 €	
Nouveau montant du marché TTC	**328 388.04 €**	
% d'écart total au marché :	*+6.78%*	

➢ **2024ST03 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION POUR LA CREATION D'UN POLE RAQUETTES – Avenant n°1 au lot n° 2 « curage - démolition - fondations profondes - gros œuvre»** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise ABSIS BERTIN CONSTRUCTION – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON – (notifié le 01/04/2025) pour la mise en œuvre d'un béton de type XA1 suite aux mesures d'agressivité des sols réalisées par le bureau d'études géotechniques, devis 934085/01 :

Montant initial du marché HT :	1 032 685.96€	
Montant de l'avenant n°1 HT :	**+ 5 961.00€**	*% d'écart introduit par l'avenant : +0.58%*
Nouveau montant du marché HT :	1 038 646.95€	
Nouveau montant du marché TTC	**1 246 376.35€**	

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-AP20250512

% d'écart total au marché : +0.58%

➢ **2024ST03 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION POUR LA CREATION D'UN POLE RAQUETTES – Avenant n°1 au lot n°4 « couverture étanchéité - bardage métallique »** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise SEB FOUCAULT – 14310 VILLERS BOCAGE – (notifié le 04/04/2025) pour la mise en œuvre d'un chemin de roulement et de protection de la pelouse autour de la halle de tennis réhabilitée pour mise en œuvre du bardage vertical :

Montant initial du marché HT :	1 022 097.07€	
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 19 565.96€	*% d'écart introduit par l'avenant : +1.91%*
Nouveau montant du marché HT :	1 041 663.03€	
Nouveau montant du marché TTC	**1 249 995.63€**	

% d'écart total au marché : +1.91%

➢ **2024SP02 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN TERRAIN SYNTHETIQUE – Avenant n°1** (Marché de maitrise d'œuvre) : avenant en moins-value signé avec l'entreprise CHAENAC Architectes, 576 Chemin des Teppes, 73190 CHALLES LES EAUX – (notifié le 14/04/2025) pour fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à validation de l'APD (Avant-projet définitif) y compris mission OPC :

Enveloppe prévisionnelle des travaux Co :	1 000 000 € HT
Coût prévisionnel C suite à approbation de l' A.P.D :	987 229.50 € HT
Montant mission de base HT :	13 722.49 €
Montant HT en moins-value de l'avenant suite APD sur travaux :	**- 177.51 €**
Nouveau montant du marché maitrise d'œuvre mission de base + mission complémentaire OPC :	
Montant mission de base HT :	13 722.49 €
Mission complémentaire OPC H.T :	648.00 €
Montant total HT :	14 370.49 €
Taux de la TVA (20 %) :	2 874.09 €
Montant total TTC :	**17 244.58 €**

DOMANIALITE, PATRIMOINE — 5° conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

N°	DATE	TYPE	OBJET (n° - nom)	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2025-10	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°1	DOUCET Arnaud	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-11	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°2	Jeams SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-12	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°3	Jeams SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-13	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°4	angie MARTIN	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-16	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etat N°7	JEANNE Vincent	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-17	24-févr	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°8	JEANNE Vincent	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-18	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°13	PFISTER Samuel	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-19	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°14	NADEAU Benoit	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-20	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N° 15	NADEAU Benoit	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-21	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°17	Angie MARTIN	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-22	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°18	Angie MARTIN	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-24	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°20	Pascal SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-25	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°21	Pascal SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-26	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal n°22	Pascal SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-27	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°23	Pascal SIMON	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-28	24/02/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°24	PFISTER Samuel	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-29	05/03/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°11	LECOQ Fabrice	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-30	05/03/2025	AOT DOM.PUBLIC	Location Etal N°12	LECOQ Fabrice	01/01/2025	31/12/2025	450,00/Trim
C2025-31	11/03/2025	BAIL COMMERCIAL	KARTING	TEAM ACTIVE GRAND OUEST	01/01/2025	31/12/2033	15000/an révisb
C2025-32	27/03/2025	AOT DOM.PUBLIC	GRANDE ROUE	G. HABART poFERRIES WHEEL	31/03/2025	14/09/2025	14 276,00 €
C2025-33	28/03/2025	AOT DOM.PUBLIC	PROMENADES EN SULKY	C. CHAZAL poSULKY PASSION	01/04/2025	31/10/2025	R1000

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-AP20250512_

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Commande publique :

MARCHES PUBLICS – APPELS D'OFFRES - ACCORD-CADRE DE COORDINATION DE LA CUISINE CENTRALE ET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS SCOLAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHE

DL20250512_03	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier– VU en C° finances du 07/05/2025 et en CAO le 29/04/2025

En lien avec la construction du nouveau restaurant scolaire Rue Lefoulon Hébert, une consultation d'accord-cadre (AC) en procédure formalisée a été lancée le 21 janvier 2025 pour la gestion et la fourniture de ce dernier en tant que cuisine centrale.

Dans le cadre de cet accord-cadre, le titulaire doit ainsi coordonner les activités de la cuisine centrale en assurant les missions suivantes :

- L'approvisionnement de denrées alimentaires
- Le transport et la livraison des denrées alimentaires et ingrédients sur site (cuisine centrale)
- La mise à disposition d'un chef gérant cuisinant
- Le respect du contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire en application de la réglementation existante
- Des actions d'accompagnement, de conseils, d'animations et de formations pour l'ensemble du personnel de restauration et d'entretien

Le marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, à compter du 1er septembre 2025 (sous réserve de la livraison du restaurant scolaire à cette échéance). Le maximum budgétaire annuel alloué à l'opération est de 300 000 € HT.

Au terme de la date limite de réception des offres fixée au 7 avril 2025, 4 plis ont été reçus dans les délais et analysés.

Suite à la présentation de cette analyse à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 avril 2025, la société CONVIVIO-GFO ressort titulaire pressenti, dont l'offre a reçu la note de 96/100 (40 points pour le prix et 56 pour la technicité).

En conséquence, **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **ATTRIBUE** le marché accord-cadre cité en objet à la SAS CONVIVIO HR – 76 160 SAINT MARTIN DU VIVIER - pour un montant annuel de 224 437.50 €HT, dans les conditions fixées par le cahier des charges et l'acte d'engagement ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement et tout document se rapportant au présent marché et à son exécution.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Ouistreham Riva-Bella

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Commande publique :

CONTRATS DE PARTENARIATS – AUDITS ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER POUR LA REALISATION D'AUDITS

DL20250512_04	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Chrétien– VU en C° finances du 07/05/2025

Dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté Urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes qui adhèrent au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de Caen la mer.

Les audits énergétiques ont deux objectifs :

- Déterminer l'ambition énergétique en ayant tous les éléments nécessaires à la prise de décision ;
- Favoriser l'accès à des financements pour les travaux. En effet, les partenaires institutionnels exigent un audit énergétique préalable pour toute participation financière.

Ces audits sont réalisés au travers d'un marché à bon de commande passé par Caen la mer.

Ainsi, dans le cadre des différents projets de la commune, ces études permettront de déterminer le bon choix en termes de performance énergétique et, le cas échéant, de déposer des demandes de financement.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques.

Au niveau financier, Caen la mer avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge à la commune.

En conséquence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques sur le parc bâti public ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de réaliser des audits énergétiques sur son patrimoine bâti ;

CONSIDERANT que la Communauté Urbaine Caen la mer peut, dans le cadre de ses compétences, assurer pour le compte de ses communes membres, la maîtrise d'ouvrage de tels audits ;

CONSIDERANT que les audits énergétiques peuvent bénéficier de financements;

Ouistreham Riva-Bella

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la réalisation d'audit énergétique sur le patrimoine bâti, dont le projet est joint à la convocation ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

Ouistreham Riva-Bella

OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Extrait des Délibérations

DL20250512_05
Du 12 mai 2025
CM2.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Urbanisme :

OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU GAZ POUR LE BÂTIMENT DE L'ESPLANADE LOFI

DL20250512_05	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - Plan de situation

Rapporteur : M. Chrétien

Dans le cadre du développement de l'alimentation en gaz naturel sur le territoire communal, GRDF (Gaz Réseau Distribution France), a sollicité la Commune afin d'étendre son réseau pour permettre l'alimentation du futur bâtiment Esplanade Lofi.

A cet effet, une convention de servitude est proposée à la commune pour établir à demeure une bande de 4m de large, une canalisation souterraine en polyéthylène de diamètre 63 mm (PE Ø63), ainsi que ses accessoires, sur la parcelle AE 0363.

Le plan de situation est annexé à la présente délibération.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE** d'autoriser le Maire à signer cette convention de servitudes avec GRDF.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-AR

Ouistreham Riva-Bella

EHAM-RIVA-BELLA
e des Délibérations

DL20250512_06
Du 12 mai 2025
CM2.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Urbanisme :

OCCUPATION DES SOLS – SERVITUDES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ELECTRIQUE POUR LE POSTE DE SECOURS N°1

DL20250512_06	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - Plan de situation

Rapporteur : M. Chrétien

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage la réalisation de travaux qui empruntent une propriété communale.

A cet effet, une convention de servitudes est proposée à la commune pour établir à demeure, dans une bande de 3m de large et 115m de long, une canalisation souterraine, ainsi que ses accessoires, sur la parcelle communale cadastrée section AE 0363.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE** d'autoriser le Maire à signer cette convention de servitudes avec ENEDIS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domanialité et patrimoine :

AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE LA COULEE VERTE – DOMAINE DU CLOS GUILLAUME

DL20250512_07	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - plan

Rapporteur : M. Chrétien– VU en C° finances du 07/05/2025

La collectivité a été saisie par le syndicat de copropriété du « Clos Guillaume » pour acquérir les parcelles BE 288, 290, 354 et 356, d'une superficie totale de 525 m², dénommées « coulée verte ».

Les parcelles concernées présentent un intérêt pour la commune, notamment dans une perspective de préservation environnementale et d'aménagement paysager. A ce jour, bien qu'elle appartienne juridiquement à la copropriété, cette "Coulée verte" n'est pas privatisée et reste librement accessible au public, chacun pouvant s'y promener sans restriction.

Cette situation de fait donne tout son sens à l'acquisition par la commune, qui permettra de pérenniser le caractère ouvert et accessible de cet espace.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'acquisition des emprises cadastrées BE n° 288, 290, 354 et 356 au prix d'un (1) euro symbolique, conformément au plan joint (sous réserve du document d'arpentage), précision étant faite que les frais liés à l'acte notarié seront partagés équitablement entre la copropriété cédante et la commune, à raison de 50 % chacun ;
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domanialité et patrimoine :

AFFAIRES FONCIERES – CESSION D'UN LOCAL COMMUNAL – PRINCIPE DE CESSION DE LA CITE ADMINISTRATIVE RTE DE LION

DL20250512_08	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :

Annexe : - Plan de situation

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 07/05/2025

La commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 11 Rte de Lion, ayant pour référence cadastrale AH 529 et AH 528 d'une contenance respective de 3 015 m², sous réserve du document d'arpentage.

Ce bâtiment, dénommé « Cité Administrative », accueillait la bibliothèque communale, l'agence Postale, le Centre des Finances Publiques (CFP), le centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) et des logements communaux à l'étage.

Ce bien communal est donc affecté à un service public ou à l'usage du public et relève du domaine public communal.

Au cours des années 2023 et 2024, le CFP et la PMI ont déménagé et les logements communaux ne sont plus en location. Depuis, ces locaux sont sans occupant ni locataire. A ce jour, seules la bibliothèque communale et l'agence postale sont encore en activité.

En vue de sa stratégie immobilière, la commune de Ouistreham a décidé de mettre en vente ce bien.

Après consultation auprès de différents promoteurs, la société Sites et Habitat a manifesté son intérêt avec l'offre la plus avantageuse, pour acquérir le site en vue d'y réaliser des logements dont une part de logements sociaux et un rez-de-chaussée commercial réparti en cellules commerciales pour y intégrer les activités existantes.

Ce projet prévoit la démolition de l'ensemble bâti pour construire en lieu et place un immeuble collectif de type R+2+C comprenant 36 logements, avec un RDC de type commercial, réparti comme suit :

- 10 logements locatifs sociaux, pour une SDP de 600 m2
- 26 logements libres, pour une SDP de 1 800 m2
- 2 locaux d'activités/commerces, pour une SDP de 840m²
- 56 places de stationnement aériens

Ouistreham Riva-Bella

Le bâtiment est encore occupé par le groupe la Poste et la bibliothèque municipale, qui seront délocalisés avant la cession dudit bâtiment. Ces deux activités ont vocation à réintroduire ce bien.

Aussi, afin de ne pas délocaliser immédiatement les activités existantes, il convient que le conseil municipal décide de la désaffectation différée de l'usage du public de l'intégralité de la parcelle AH529 et AH528 pour environ 3 015m², sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage et conformément au plan joint, afin que la commune puisse conclure avec Sites et Habitat, une promesse de vente.

Il est précisé que la désaffectation prendra effet au plus tard dans le délai fixé dans ladite promesse de vente à régulariser. Au vu de sa désaffectation effective, une délibération du conseil municipal approuvera le déclassement des parcelles AH529 et AH528, préalablement à la vente.

Ce bien immobilier a fait l'objet d'une évaluation du service du Domaine en date du 14 février 2025 qui fixe sa valeur vénale à 1 500 000 € net vendeur assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Aussi, lu et entendu l'exposé, après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions[1],**

- **DECIDE** la désaffectation de l'usage du public l'intégralité des parcelles AH528 et AH529 pour environ 3015m², sis 11 Route de Lion, sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage, afin que la commune puisse conclure une promesse de vente qui fixera le délai dans lequel la désaffectation prendra effet ;
- **APPROUVE** les modalités de cession au profit de Sites et Habitat, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet d'emprises à prendre aux dépens des parcelles AH528 et AH529 pour une emprise d'environ 3 015m², sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage à réaliser par un géomètre-expert, et conformément au plan ci-joint ;
- **INDIQUE** que le prix de cession est fixé à 1 500 000 €, incluant l'acquisition, et que les frais notariés liés à la régularisation de cette cession et les frais de géomètre seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la promesse de vente, puis après déclassement, l'acte de vente, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- **DECIDE** la désaffectation de l'usage du public l'intégralité des parcelles AH528 et AH529 pour environ 3015m², sis 11 Route de Lion, sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domanialité et patrimoine :

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL - ALIENATION D'UN BIEN PORTANT MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – DON DE PIECES D'ARTILLERIE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME

DL20250512_09	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire

La commune possède plusieurs pièces d'artillerie anciennes et notamment 2 mortiers de tranchée en acier et fonte, dits crapouillots, dont elle n'assure pas de mise en valeur particulière. Ces éléments du patrimoine recèlent pourtant un intérêt historique et patrimonial certain, et particulièrement pour ce qui concerne les événements de la 1ère guerre mondiale.

Il a été convenu qu'un musée saurait mieux mettre en valeur ces vestiges et en offrir une lecture plus appropriée aux visiteurs intéressés, tout en assurant leur préservation. Aussi, la commune a sollicité l'Historial de la Grande Guerre du Département de la Somme pour lui proposer de les intégrer à ses collections. Le Département de la Somme s'est montré intéressé et s'est engagé à faire mention du don de la Ville de Ouistreham lors de leur présentation au public.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **VALIDE** le don de ces 2 pièces d'artilleries ;
- **ACTE** leur sortie de l'inventaire communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement et Ville durable :

HABITAT ET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV) 2025-2031

DL20250512_10	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - SDAGV

Rapporteur : M. Ménard-Tombette

Conformément à la loi du 5 juillet 2000, dite loi Besson, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage co-signé par l'Etat et le Conseil Départemental est entré en procédure de révision le 3 décembre 2023.

Ce schéma doit être soumis avant son approbation à l'avis des communes et EPCI concernés.

Concrètement pour notre territoire, des évolutions notoires sont à signaler pour l'arrondissement de Caen aboutissant au schéma suivant :

- une aire mixte grand passage/aire permanente devient obligatoire dans l'EPCI Cœur de Nacre et une seconde à Thue et Mue pour Caen la mer ;
- des espaces d'habitat social adaptés sont obligatoires à Blainville sur Orne, Eterville et Bretteville sur Odon ;
- pour Ouistreham, une aire permanente (déjà existante) devient la seule obligation ;
- pas d'autre obligation sur le reste de l'arrondissement, doté déjà de 11 autres sites d'accueil.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ce projet de schéma 2025-2031.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe
Catherine LECHEVALLIER

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Ouistreham Riva-Bella

EHAM-RIVA-BELLA
Extrait du Registre des Délibérations

DL20250512_11
Du 12 mai 2025
CM2.2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL – MUTUALISATION DU PERSONNEL / DE SERVICE AVEC LA CU – MISE A JOUR DE L'ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AU TITRE DE 2025

DL20250512_11	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - annexe

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 07/05/2025

Pour rappel, conformément à l'article L5211-4-1 III du CGCT, la commune et la CU Caen la mer sont convenues que des services de la CU sont mis à disposition de la commune dans l'intérêt de chacun, à fins de mutualisation et dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Ainsi, la CU met à disposition de la commune le service ou partie de service nécessaire à la **DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC.**

Pour organiser sa mise en œuvre, cette mise à disposition a été formalisée par la signature d'une convention **descendante** de service, approuvée par délibération en date du 27 novembre 2023 (DEL20231127-06), qui fixe le nombre d'agents, les missions concernées et les modalités de remboursement du coût des charges liées au services.

Cette convention a été signée pour les années 2023 à 2026, mais il convient de mettre à jour son annexe, qui fixe le nombre d'agents et le coût de leur mise à disposition, au vu des données transmises par la commune au terme de l'année. Un seul agent est concerné sur la commune, pour un coût total de 5 573.08€ calculé sur la base de 160.7 heures de travail (10% TP).

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VALIDE** les données indiquées dans le tableau joint à la convocation, qui viendra remplacer l'annexe à la convention dans le cadre de sa mise à jour annuelle ;
- **S'ENGAGE** à transmettre ces nouvelles données pour application à Caen la mer ;
- **S'ENGAGE** au règlement des charges telles qu'établies ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour LE MAIRE empêché,
La 1ère adjointe
Catherine LECHEVALLIER

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_e

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL – MUTUALISATION DES AGENTS TECHNIQUES DU PÔLE EVENEMENTIEL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS TECHNIQUES AUPRES DE COLLEVILLE-MONTGOMERY

DL20250512_12	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - convention

Rapporteur : Mme Poleyn – VU en C° finances du 07/05/2025 et en CST le 29/04/2025

Fortes du succès de la mise à disposition du service de police municipale, les communes de Ouistreham et Colleville-Montgomery ont décidé d'étendre la mutualisation de leurs services pour faire face au surcroît d'activité saisonnier lié au caractère balnéaire de leurs territoires.

La commune de Colleville-Montgomery a donc sollicité la mise à disposition du service Entretien du Pôle Evénementiel de Ouistreham afin d'assurer la gestion de ses sanitaires publics pendant la saison estivale, période où la fréquentation touristique est la plus importante. Ces interventions, planifiées 7 jours sur 7 sur la période estivale, débuteront dès validation des conseils municipaux. Elles seront intégrées au planning des agents d'entretien du Pôle Evénementiel qui aura la charge d'adapter leurs horaires en fonction des événements et manifestations qui se tiennent sur le territoire.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la mise à disposition de personnel auprès de la commune de Colleville Montgomery ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Police et libertés publiques

COMMERCE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC UN COMMERÇANT DE L'ESPLANADE LOFI POUR INDEMNISATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

DL20250512_13	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : M. Mauger – VU en C° finances du 07/05/2025

Espace de vie central de la vie balnéaire et touristique de la commune, l'esplanade Lofi pâtît d'un aménagement vieillissant et de désordres structurels tant au niveau des bâtiments publics que des réseaux. Fortes de ce constat, la Ville et la Communauté urbaine ont décidé d'engager une phase de travaux d'un minimum de 14 mois, qui a débuté fin janvier 2025.

Ce projet comprend :

- la reconstruction et le regroupement des cases commerciales de l'esplanade en un seul bâtiment attractif, mieux isolé et aux normes ;
- la mise aux normes et modernisation de l'ensemble des réseaux enterrés courant sous le site ;
- la reconfiguration de l'ensemble des sols , aménagements mobiliers et naturels de l'esplanade.

Le planning et la durée du chantier imposé par le calendrier des travaux de la Communauté Urbaine a induit différentes contraintes du fait d'opérations « à tiroir » qui viennent pénaliser la saison estivale 2025 :

- démolition/reconstruction des cases commerciales situées à l'Ouest de l'esplanade dès le printemps pour pouvoir les livrer à la fin de l'été 2025
- réouverture du nouveau bâtiment à l'automne avec l'ensemble des commerçants réunis sur un même site
- démolition du bâtiment Est vidé à l'automne
- lancement des travaux de reconfiguration de l'esplanade sur automne et hiver 2025/2026
- réception du chantier en mars 2026 pour démarrage de la saison sans perturbations

Parmi les conséquence de ce chantier, il y a le déplacement des locaux de l'association Océan sur le site de l'Etrier de la Plage et l'empêchement d'exploiter pour le commerce « les Délices de la plage ».

Pour ce dernier point, des réunions se sont tenues depuis 6 mois avec l'exploitant afin de déterminer les modalités de gestion pour la saison 2025. Si l'hypothèse de bâtiments provisoires a été vite exclue en raison

Ouistreham Riva-Bella

du coût et de la complexité de réalisation sur un espace en chantier, le choix s'est porté vers une fermeture du commerce nécessitant le versement d'une indemnité de compensation pour empêchement d'exploitation.

Avec le concours d'avocats et experts comptables représentant les 2 parties et suivant les modalités de calcul retenues jurisprudentiellement par les tribunaux administratifs, il a été décidé de verser une indemnité d'un montant de 89 198 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel qui découle de cet accord et suivant les conditions exposées ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondantes au budget supplémentaire 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET 2025 – AFFECTATION DES RESULTATS

DL20250512_14A	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :
DL20250512_14B	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats de l'exercice au budget de l'année suivante. L'affectation du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement est réalisée par l'assemblée délibérante après constatation de ce résultat à la clôture de l'exercice (cf. le vote du CFU2024, acté par la délibération du 10 mars 2025).

lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions[1], approuve les affectations suivantes :

A - BUDGET GENERAL

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé :	**699 325.81 €**
Restes à réaliser :	-814 162.79 €
Soit un résultat d'investissement total de :	**-114 836.98 €**

affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant négatif

Section de Fonctionnement :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 :	1 102 488.01€
Prise en compte du report 2023 :	115 371.35 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	**1 217 859.36 €**

AFFECTATION proposée :

- Investissement - 1068 - Affectation : 598 353.36 €
- Fonctionnement - 002 - report à nouveau : 619 506.00 €

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison et Frenod, et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent lors de chaque délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

B - BUDGET TRANSPORTS

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement cumulé	:	**70 106.31 €**
Restes à réaliser	:	0.00 €
Soit un résultat d'investissement total de	:	**70 106.31 €**

Pas d'affectation minimum nécessaire, le solde d'investissement étant positif

Section de Fonctionnement :

Solde d'exécution de fonctionnement au 31 décembre 2024	:	-691.40 €
Prise en compte du report 2023	:	18 149.11 €
Résultat de fonctionnement cumulé	:	**17 457.71 €**

AFFECTATION proposée :

Investissement - 1068 - Affectation	:	0€
Investissement - 001 - report à nouveau	:	70 106.31 €
Fonctionnement - 002 - report à nouveau	:	17 457.71 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Caen

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – AJUSTEMENTS - Création d'un autorisation d'engagement pour un mapping événementiel

DL20250512_15A	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Pour rappel, par délibération en date du 16 décembre 2024 (DEL20241216-12A), le conseil municipal a validé une autorisation de programme sur 3 ans pour le mapping événementiel, pour un montant total de 150 000€ :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP) votée				
		2025	*2026*	*2027*		*Total AP*
25-1	MAPPING EVENEMENTIEL	50 000€	50 000€	50 000€		150 000 €

Cette dépense affectée à une prestation relevant de la section de fonctionnement et non de l'investissement, il convient de modifier la délibération.

Par ailleurs, il est nécessaire de revoir la programmation de certains travaux déjà engagés ou en passe de l'être et d'inscrire le montant des nouveaux crédits de paiements au titre de l'exercice 2025.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions[1], DECIDE

- **de RETIRER** la délibération en date du 16 décembre 2024 (DEL20241216-12A) et de supprimer l'autorisation de programme relative au mapping événementiel référencée sous le n°25-1 ;
- **d'AUTORISER** la création d'une **autorisation d'engagement** pour la somme globale de 150 000€ sur 3 années avec une inscription de 80 000 euros en 2025 :

N°	Intitulé	Autorisation d'engagement (AE)				
		2025	*2026*	*2027*		*Total AE*
25-1	MAPPING EVENEMENTIEL	80 000€	35 000€	35 000€		150 000 €

- **de S'ENGAGER** à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants, en section de fonctionnement ;

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison et Frenod, et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – AJUSTEMENTS d'AP et CP

DL20250512_15B	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 7	Suffrages exprimés :21	Pour : 21	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Il est nécessaire de revoir la programmation de certains travaux déjà engagés ou en passe de l'être et d'inscrire le montant des nouveaux crédits de paiements au titre de l'exercice 2025.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions[1],

➡ MODIFIE le tableau des AP/CP comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) – BUDGET 2025 Situation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)								
N° / DEL	Intitulé de l'AP	Montant des AP (€)			Montant des CP (€)			
		pour mém. : AP votée / AP cumulée	*Révision AP CM2.2025*	Total AP cumulé exercice 2025	*Total CP déjà ouverts en N- (pour info)*	CP ouverts exo.2025	*Modif. CM2.2025*	Total CP ouverts 2025
	Dépenses							
1 Modif.16/12/24	RENOVATION EGLISE SAINT SAMSON	2 751 000	-	2 751 000	*751 000*	100 000	-	100 000
7 Modif.12/06/23	2ème SALLE CABIEU	1 630 000	-	1 630 000	*1 630 000*	0	-	0
8 Modif.17/06/24	RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	2 823 000	-	2 823 000	*2 823 000*	0	-	0
9 Modif.17/06/24	AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	*120 000*	-	*120 000*	*96 000*	24 000	-	24 000
22-1 D6.12/9 modif.18/12/23 Modif.17/06/24	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	2 395 000	-	2 395 000	*1 595 000*	750 000	-	750 000
22-2 D7.12/9	RENOVATION TENNIS COUVERTS	7 100 000	-	7 100 000	*940 000*	3 000 000	*+350 000*	3 350 000

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Besombes, et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent lors de chaque délibération

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_15B

Modif.12/06/23 Modif.17/06/24								
22-3 D8.12/9	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	*572 000*	-	*572 000*	*572 000*	0	-	0
22-4 D9.12/09 Modif.12/06/23	REHABILITATION AIRE CAMPING-CARS	310 400	-	310 400	*310 400€*	0	-	0
23-1 D5.16/01 Modif.18/12/23	OPERATIONS RAVALEMENT FAÇADES	150 000	-	150 000	*100 000*	50 000	-	50 000
23-2 D7.12/6 Modif.18/12/23	CONSTRUCTION D'UN SKATE PARK (bowl + jeux inclusifs)	572 000	-	572 000	*572 100*	0	-	0
23-3 D8.12/06 Modif.18/09/23	AMENAGEMENT DU SQUARE BRAINE L'ALLEUD	600 000	-	600 000	*600 000*	0	-	0
24-1 D4.18/12/23	AQUISITION D'HORODATEURS	*280 000*	-	*280 000*	*70 000*	35 000	-	35 000
24-2 D4.18/12/23 Modif.16/12/24 Modif.17/06/24	HALLE AUX POISSONS	8 580 000	-	8 580 000	*50 000*	40 000	*+80 000*	120 000
24-3 D4.18/12/23	REAMENAGEMENT ESPLANADE LOFI	*1 268 410*	375 000	1 643 410	*80 000*	1 188 410	*+375 000*	1 563 410
24-4 D4.18/12/23 Modif.17/06/24	HALLE OUVERTE PL. MARCHE	*5 055 600*	-	*5 055 600*	*50 000*	0	-	0
24-5 D8.15/04 Modif.16/12/24	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	16 000 000	-	16 000 000	*50 000*	50 000	*+320 000*	370 000
24-6 D8.17/6	RELEVE DES CONCESSIONS CIMETIERE	*300 000*	-	*300 000*	*75 000*	75 000	-	75 000
24-7 D9.17/6	AMENAGEMENT DE PARKINGS Et petits travaux de voirie	*600 000*	-	*600 000*	*150 000*	150 000	*+50 000*	200 000
25-1 D.16/12/24	MAPPING EVENEMENTIEL	*150 000*	*suppression*	0	-	50 000	*suppression*	0

➡ **S'ENGAGE** à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

EMPRUNTS ET POLITIQUE DU LOGEMENT – GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INOLYA R. DR SCHWEITZER (prêt complémentaire n°171504)

DL20250512_16	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - Contrat n°171504

Rapporteur : Mme Deutsch – VU en C° finances du 07/05/2025

Pour rappel, par délibération en date du 23 septembre 2024, la commune a accordé sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 003 223 euros souscrit par INOLYA (office public de l'habitat du Calvados) auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations (contrat de prêt n°161788 constitué de 4 lignes de prêt) pour la construction d'un bâtiment d'habitation collective de 16 logements situé Rue du Docteur Schweitzer et Avenue de la Redoute.
Suite aux arrêtés des permis de construire, l'Office doit souscrire un emprunt complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lequel la garantie de la commune est à nouveau sollicitée, à hauteur de 25% du montant du prêt.

L'offre de financement, présentée ci-après sous la forme du contrat de **prêt n°171504**, est constituée de **2 lignes de prêt** pour un **montant global de 648 132 €** :

	Contrat n°171504 Opération INOLYA – R. Dr Schweitzer Construction de 16 logements			
Lignes de prêt	montant	durée	Taux annuel	index
CDC-5642125 - PLAI	194 897€	40 ans	2 %	Livret A
CDC-5642124 - PLUS	453 235€	40 ans	3 %	Livret A
Montant global	648 132€			
Taux Garantie	25%			
Montant garanti	162 033€			

En conséquence, conformément aux articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article 2298 du code civil,

Vu l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée dans les annexes à la convocation,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_EHAM-RIVA-BELLA

Considérant que la demande de l'emprunteur s'inscrit dans la politique communale de développement du logement social sur le territoire,

lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder la garantie de la commune de Ouistreham dans les conditions suivantes :

1°) **La garantie de la commune de Ouistreham est accordée à hauteur de 25%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 648 132,00 euros souscrit par INOLYA, l'Emprunteur, auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°171504 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal 162 033,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2°) **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Garant s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

AIDE AUX ENTREPRISES – PROGRAMME « J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM » - DESIGNATION DES LAUREATS 2025 ET ATTRIBUTION DES AIDES

DL20250512_17	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : M. Mauger – VU en C° finances du 07/05/2025

Pour rappel, afin de soutenir le développement économique de la commune, la commune a validé la mise en place d'une aide financière dans le cadre du dispositif « j'entreprends à Ouistreham », à destination des acteurs économiques de la commune qui souhaitent développer un service, un produit ou un projet. Cette aide est provisionnée au compte 65134 à hauteur de 10 000 € par an, à partager entre le(s) lauréat(s).

12 candidats ont transmis leurs dossiers cette année, qui ont pu présenter et défendre leur projet le lundi 26 avril devant le Grand Jury, composé d'élus et de commerçants. Au regard de l'intérêt des projets et des notes obtenues en conséquence, le Grand Jury a décidé de retenir 3 lauréats, classés en fonction de leur notation.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des lauréats établie par le Grand Jury ;
- **DECIDE** d'attribuer une aide à chacun des lauréats, correspondant au montant indiqué dans le tableau ci-après, en tenant compte du rang de chaque lauréat :

J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM Liste des lauréats 2025 et attribution des aides à projet			
Rang	**Lauréat**	**Projet**	**Montant de l'aide**
1er	Mme Sauvanny DUCREUX et M. Damien MONNEREAU	acquisition d'un nouveau four pour le développement de leur restaurant « **FUNNY FISH** » (av. Pasteur)	5000€
2nd	M. Ambroise CLAIROUIN	Développement de son entreprise d'ébénisterie écoresponsable « **L'ATELIER CLAIROUIN** » (All. Coquelicots)	3000€
3e	Mme Morgane SAUVAGE	création d'une boutique en ligne pour le développement de sa boutique « **CORDONNERIE DE LA MER** » (Av. Mer)	2000€

Ouistreham Riva-Bella

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 07/05/2025 et en C° Vie Locale les 3/04 et 07/05/2025

Plusieurs associations sollicitent des aides exceptionnelles dans le cadre de leurs projets 2025. Le Maire propose de voter chacune des propositions, en précisant que les élus qui pourraient être intéressés ne doivent pas participer à la délibération. ***Le compte 65748 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2025, la présente délibération est conditionnée par l'adoption d'une décision modificative dans le cadre du vote du budget supplémentaire.***

1) subvention exceptionnelle pour AILLEURS SOLIDAIRE : 240€

DL20250512_18A	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Ailleurs solidaire est une association à vocation humanitaire qui a pour objet d'aider les populations les plus démunies, notamment dans les pays d'Asie. Pour ce faire, elle investit dans des projets visant à soutenir l'éducation et à éradiquer la pauvreté. L'association sollicite la Ville pour parrainer 1 enfant népalais et prendre en charge sa scolarité sur une durée d'un an. Il est proposé de lui octroyer une subvention de 240€ (sur la base des frais scolaires, incluant les repas du midi et la fourniture des uniformes).

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

2) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AJSCO FOOTBALL : 10 000€

DL20250512_18B	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association AJSCO Football organise habituellement son Loto annuel aux Tennis couverts mais ne peut le faire cette année en raison des travaux de réfection du bâtiment, ce qui représente un gros manque à gagner. De plus, ses activités ont été affectées par l'inondation des terrains cet hiver. L'AJSCO Foot sollicite donc une aide financière pour équilibrer son budget et en compensation de son préjudice. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

3) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AJSO BASKET : 1 800€

DL20250512_18C	Présents : 26	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :

Les associations sportives AJSO Basket et AJSO Handball ont porté un projet commun consistant en la réalisation d'une fresque dans le gymnase COSEC par les enfants adhérents, sous la houlette de Solice, artiste grapheur.

Le devis présenté étant de 3 600 €, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'AJSO Basket, porteuse principale du projet.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes[1], valide la proposition.

4) Proposition de subvention complémentaire pour l'AJSO BASKET : 5000€

DL20250512_18D	Présents : 26	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :

L'AJSO Basketball de Ouistreham connait cette saison une progression importante, tant du nombre de ses adhérants que des résultats qu'elle obtient lors des différents championnats. En contrepartie, les frais de reversement dus à la Fédération de Basket ont été réévalués aussi, du fait de l'augmentation des effectifs, grevant le budget de l'association qui n'avait pas anticipé un tel surcoût. Le club sollicite une aide exceptionnelle de la commune. Il est proposé de lui octroyer une aide complémentaire de 5 000 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes[2], valide la proposition.

5) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'Amicale des ANCIENS COMBATTANTS ET AFN : 915€

DL20250512_18E	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'Amicale des Anciens Combattants doit procéder au renouvellement des concessions d'anciens combattants de la 1ère Guerre Mondiale inhumés dans le cimetière de Ouistreham, qui sont arrivées à échéance. Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour aider au financement de cette opération.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

6) Proposition de subvention exceptionnelle pour l'AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM (APO) : 1000€

DL20250512_18F	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'Amicale pongiste de Ouistreham compte parmi ses membres 2 joueurs atteints de la maladie de Parkinson. Ces 2 athlètes envisagent de défendre les couleurs de leur club lors des championnats du monde de ping en Suède et à l'occasion de 2 tournois, l'un à Vallon Pont d'Arc et l'autre à Oldenburg en Allemagne. Les frais inhérents aux déplacements et au séjour sur place sont estimés à plus de 6 000 €. Aussi, le club sollicite une aide de la Ville qui viendrait compléter les divers soutiens financiers dont ils disposent déjà. Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

7) Proposition de subvention exceptionnelle pour le BADMINTON CLUB : 500€

DL20250512_18G	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

En raison des travaux de réfection qui se tiennent aux Tennis couverts, le club de Badminton a dû annuler ses créneaux adultes dès mars dernier et ce jusqu'à l'automne prochain, soit plus de la moitié de ses interventions, pour ne sauvegarder que les cours pour enfants, essentiels à la survie de l'association. Face à cette perte de recettes importante, le club sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

8) Proposition de subvention exceptionnelle pour la CHORALE DE OUISTREHAM RIVA-BELLA : 3000€

DL20250512_18H	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

La Chorale de Ouistreham va participer aux festivités entourant la célébration du Millénaire de Caen. Dans ce cadre, elle va organiser 2 concerts dont un à Ouistreham Riva-Bella. Afin de participer aux frais engendré par l'évènement, elle sollicite l'aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

9) Proposition de subvention exceptionnelle pour le CBL : 7 500€

[1] Mme Segaud Castex et M. Tison ne prennent pas part à la délibération.
[2] Mme Segaud Castex et M. Tison ne prennent pas part à la délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

DL20250512_18I	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Le Club de Boules et Loisirs (CBL) de Ouistreham souhaite installer un chalet sur le terrain mis à leur disposition allée Marc Mouchel. Ce cabanon servira notamment de local de stockage, d'accueil pour les inscriptions lors des concours et de buvette. Afin d'aider au financement d'une partie de la dépense, le club sollicite une aide de la commune. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 7 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

10) Proposition de subvention exceptionnelle pour la COLOR'PEPS CÔTE DE NACRE : 500€

DL20250512_18J	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association Color'Peps Côte de Nacre doit se déplacer en région parisienne le 25 mai prochain pour participer à un concours de danse moderne, le Neodance Contest, où une victoire leur assurerait une place en finale du Neodance Convention dans la catégorie « Groupe ». À ce jour, une des élèves s'est déjà qualifiée en individuel.

Les membres du club sont très investies et parviennent habituellement à lever les fonds nécessaires à l'inscription aux concours et à la confection des costumes, par des actions ponctuelles (vestiaires aux Vœux du maire, buvette et restauration à la Saint Patrick, tombolas...). Cette année, l'association a encore pris en charge les frais inhérents aux inscriptions et aux costumes, mais elle n'a pas pu équilibrer son budget au regard des coûts de déplacement Elle sollicite une aide exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

11) Demande de subvention exceptionnelle pour l'ECHIQUIER DE L'HIPPOCAMPE : 300€

DL20250512_18K	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association L'Échiquier de L'Hippocampe a accueilli le 29 janvier dernier le Championnat d'échecs des écoles de l'Académie de Caen. À cette occasion, le club nouvellement créé a dû engager des dépenses pour acheter le matériel nécessaire à la tenue de l'événement. En signe de soutien, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 300 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

12) Demande de subvention exceptionnelle pour l'EMLA-4L: 500€

DL20250512_18L	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association EmLa-4L, plus connue sous le nom d'Équipage AVE, participe à l'EUROPE.RAID, un périple de 8000 km qui se tiendra du 2 au 22 août prochains. Le but de cette action humanitaire est de traverser l'Europe d'ouest en est à bord d'une Peugeot 205, avec 23 escales dans des villes partenaires, afin d'acheminer du matériel scolaire, sportif et médical dans des écoles défavorisées d'Europe de l'Est. Le projet est principalement financé par le biais de dons et du sponsoring. L'association sollicite également l'aide de la Ville pour compléter en partie les frais logistiques. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

13) Demande de subvention exceptionnelle pour l'association des FAMILLES DES COMMANDOS KIEFFER : 1 500€

DL20250512_18M	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association des FAMILLES DES COMMANDOS DE LA FRANCE LIBRE DIT COMMANDO KIEFFER a pour objet de faire connaître, de faire respecter et de perpétuer la mémoire de tous les combattants qui contractèrent un engagement personnel entre 1942 et 1945 au sein des fusiliers marins et commandos de la France Libre intégrés aux commandos britannique. Dans le but de financer pour partie leurs activités liées au devoir de mémoire, notamment en cet année commémorative des 80 ans de la signature de l'armistice du 8 mai 1945, l'association sollicite une aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

14) Proposition de subvention exceptionnelle pour le comité de JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD : 500€

DL20250512_18N	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Le comité de Jumelage Braine L'Alleud a le projet d'organiser un déplacement dans la ville de Braine L'Alleud à l'occasion du 210ème anniversaire de la bataille de Waterloo. Elle sollicite une aide exceptionnelle de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

15) Demande de subvention exceptionnelle pour le KARATE PERFORMANCE CALVADOS : 500€

DL20250512_18O	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

L'association Karaté Performance Calvados, domiciliée sur Ouistreham Riva-Bella, encadre Jason BOULANGER, jeune karatéka Ouistrehamais prometteur, qui cumule déjà les podiums aussi bien nationaux qu'internationaux (6 dont 3 médailles d'or). Jason intègrera le prestigieux CREPS d'Île-de-France à la rentrée prochaine. Du fait de sa montée en compétence, le tarif des cours inhérents à sa formation a fortement augmenté cette année et l'association est en recherche de fonds et de sponsors pour soutenir sa progression, c'est pourquoi elle fait aujourd'hui appel à l'aide de la Ville. La somme de 500 € sera proposée au vote du Conseil.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

16) Demande de subvention exceptionnelle pour la fondation LEON GAUTIER (LG) : 1 500€

DL20250512_18P	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

La fondation LEON GAUTIER – UNIS POUR LA MEMOIRE, LA JEUNESSE ET LA PAIX a pour vocation de préserver la vérité historique, entretenir et transmettre la mémoire et les valeurs qui ont animé, durant toute sa vie, Léon GAUTIER, ainsi que plus largement ses 176 frères d'armes du débarquement et tous les membres du 1er Bataillon de Fusiliers Marins Commandos. Afin de soutenir ses activités liées au devoir de mémoire, plus particulièrement en cette année commémorative des 80 ans de la signature de l'armistice du 8 mai 1945, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 1 500€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

17) Demande de subvention exceptionnelle pour LE REVE D'ELO : 1 500€

DL20250512_18Q	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Élodie était coordinatrice de projet à l'école du Bayon au Cambodge et s'était donné pour mission de créer une cantine au sein de l'établissement scolaire afin d'assurer aux enfants au moins un repas équilibré par jour. La Cantine d'Élo est née en 2014. Suite à son décès accidentel le 20 avril 2014, sa famille a souhaité perpétuer son rêve et a fondé l'association *Le Rêve d'Élo* dont l'objet est de soutenir financièrement la cantine. Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la disparition d'Élodie, l'association souhaite faire appel à la générosité de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

18) Demande de subvention exceptionnelle pour le RIVA FIGHT CLUB : 1 000€

DL20250512_18R	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Le Riva Fight Club de Ouistreham connait une croissance importante, particulièrement cette saison puisque 2 de ses boxeuses ont été repérées par l'Équipe de France de boxe et que d'autres membres sont parvenus à se qualifier au niveau national. Afin de les aider à assumer financièrement les déplacements dans le cadre de leurs compétitions, il est proposé d'octroyer au club la somme de 1 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

19) Demande de subvention exceptionnelle pour la SRCO : 3 000€

DL20250512_18S	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

La SRCO a été mandatée par la Fédération Française de Voile pour organiser la Mini Transmanche 2025. Afin de compléter les apports déjà garantis par d'autres sponsors, la SRCO fait aujourd'hui appel à la Ville de Ouistreham pour l'aider à financer une partie du budget de l'épreuve, qui est estimé à près de 80 000€. En conséquence, il est proposé de lui octroyer la somme de 3 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide la proposition.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

20) Demande de subvention exceptionnelle pour le TCRB : 5 000€

DL20250512_18T	Présents : 27	Pouvoirs :	Abstentions : 1	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :

En raison des travaux de réfection qui se tiennent aux Tennis couverts jusqu'en automne 2025, l'association Tennis club de Riva ne peut continuer à les exploiter, ce qui représente une carence significative dans son budget. De plus, l'association doit procéder au remplacement du chauffe-eau situé dans l'annexe attenante à leurs terrains extérieurs. Pour ces raisons, le club sollicite une aide de la Ville. Il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 5 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés[3], valide la proposition.

21) Demande de subvention exceptionnelle pour le TWIRLING BELLA CLUB : 1 000€

DL20250512_18U	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Le Twirling Bella Club de Ouistreham sollicite une aide pour accompagner financièrement les déplacements de 2 de ses athlètes qui se sont qualifiées pour participer à des concours nationaux dans les Deux-Sèvres et en Vendée. Les frais étant estimés à 1 870 €, il est proposé de lui octroyer une aide exceptionnelle de 1 000€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présents, valide la proposition.

Récapitulatif des subventions accordées :

ASSOCIATION	SUBVENTION (€)			
	Vote BP2025	Dde/prop°	Vote CM2	Total 2025
AILLEURS SOLIDAIRE	0	240	240	240
AJSCO FOOTBALL	37 000	10 000	10 000	47 000
AJSO BASKET	32 000	6 800	6 800	38 800
ANCIENS COMBATTANTS ET AFN	300	915	915	1 215
APO - AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM	6000	1 000	1 000	7000
BADMINTON CLUB	500	500	500	1 000
CHORALE DE ORB	1 000	3 000	3 000	4 000
CLUB DE BOULES ET LOISIRS - CBL	0	7 500	7 500	7 500
COLOR'PEPS CÔTE DE NACRE	500	500	500	1 000
ECHIQUIER DE L'HIPPOCAMPE	0	300	300	300
EMLA-4L	0	500	500	500
FAMILLES DES COMMANDOS KIEFFER	0	1 500	1 500	1 500
JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD	100	500	500	600
KARATE PERFORMANCE CALVADOS	0	500	500	500
LEON GAUTIER (fondation)	0	1 500	1 500	1 500
LE REVE D'ELO	0	1 500	1 500	1 500
RIVA FIGHT CLUB	800	1 000	1 000	1800
SRCO	100	3 000	3 000	3 100
TCRB	9 000	5 000	5 000	14 000
TWIRLING BELLA CLUB	400	1 000	1 000	1400
	Total :	46 755	46 755	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

[3] Mme Segaud Castex ne participe pas au vote et M. Besombes s'abstient.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

AIDES AUX PARTICULIERS ET BOURSES D'AIDE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA BOURSE AU PERMIS

DL20250512_19	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 07/05/2025

Dans le cadre de sa demande de bourse au permis, Emma Leboulenger a été reçue par Mme Pinon, conseillère déléguée à la Jeunesse, et Mme Dézé, Directrice du Pôle Culture-Education, le 17/08/2022. Elle a effectué les 50h exigées par le dispositif à la crèche des Petits Mousses entre le 25/08 et le 04/11/2022 et a obtenu son code le 10/12/2022. Son dossier étant complet, il a été mis en paiement le 15/12/2022 pour autoriser le versement des 500 euros auprès de son centre de formation, Riva Auto-école, sis 11 av. du Général Leclerc à Ouistreham.

Depuis, l'entreprise Riva Auto-école a connu un plan de redressement et une liquidation judiciaire. Les créances devaient être adressées dans les deux mois suivants la date de cessation de paiements (29 Février 2024) auprès du liquidateur.

Note : c'est à la suite du démarrage de la procédure de liquidation judiciaire de cette auto-école que la délibération a été modifiée en 2023 pour que le versement ne soit plus fait à l'auto-école mais directement au jeune.

Emma Leboulenger n'avait pas terminé ses heures de conduite, ni encore passé son permis, mais elle avait versé la totalité du coût de la formation à l'auto-école et les 500 euros d'aide au titre de la bourse venaient en déduction du paiement global.

Afin de permettre à Emma Leboulenger de finaliser son permis, **lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,** de lui réattribuer exceptionnellement une bourse de 500 euros, somme initialement perdue dans le cadre de la liquidation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour LE MAIRE empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FONDS DE CONCOURS ET AMENAGEMENT – AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DE LA PAIX (2E PHASE) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A CAEN LA MER AU TITRE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

DL20250512_20	Présents : 28	Pouvoirs :	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 07/05/2025

La Communauté urbaine Caen la mer réalisera à partir de septembre 2025 les travaux de réaménagement de l'Esplanade Alexandre Lofi à Ouistreham. Ces travaux feront suite à l'opération menée par la ville de Ouistreham de démolition et reconstruction des locaux commerciaux situés sur l'esplanade.

Le site sera donc amené à voir circuler un plus grand nombre de promeneurs le long de la plage, notamment vers l'Est, et rend nécessaire le renouvellement du cheminement piéton dans la continuité du platelage de la promenade, à l'Ouest.

Planning prévisionnel de l'opération :

- Travaux démolition et reconstruction des bâtiments entre février 2025 et octobre 2025,
- Travaux de réseaux entre mai et octobre 2025,
- Travaux de réaménagement de l'Esplanade entre octobre 2025 et mars 2026.
- Travaux d'extension du platelage entre septembre et novembre 2025.

Le montant de l'opération relatif à l'extension du platelage bois de la Promenade de la Paix est estimé à 183.333.33 €HT, soit 220.000 €TTC.

L'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement, qui peut se voir modifié le cas échéant, au regard notamment des aides et subventions qui pourraient être sollicitées et accordées, est à ce jour le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION HT	183 333 €
CU Caen la mer	92 333 €
Fond de concours Commune de Ouistreham	91 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

En conséquence, **lu et entendu l'exposé, après délibération, le** CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité des suffrages exprimés**[1],

- **VALIDE** l'attribution d'un fonds de concours à Caen la mer pour l'opération d'extension du platelage de la Promenade de la Paix, pour un montant de **91 000 € H.T** établi sur la base de l'avant-projet et du plan de financement vu plus avant, étant entendu que ce fonds de concours sera limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention en annexe, relative au versement de ce fonds de concours, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

[1] M. Frenod et Mme Le Bas s'abstiennent.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

PRISE DE PARTICIPATION ET AIDE AUX PROJETS – TOURISME ET ATTRACTIVITE COMMUNALE - CREATION D'UNE SEM DANS LE CADRE DU PROJET « NORMANDIE MINIATURE » - création de la SEML NM-ORB

DL20250512_21A	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - Projet de statuts

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 07/05/2025

Sollicitée par un porteur de projet souhaitant trouver un site en Normandie susceptible de l'accueillir, la Communauté Urbaine Caen la mer a identifié la commune de Ouistreham comme lieu idéal d'implantation pour une activité de loisirs inexistante à l'heure actuelle sur son territoire, après comparaison de plusieurs sites susceptibles de les accueillir.

Le porteur de projet est un maquettiste professionnel dont le dernier projet fût une exposition à la mairie du 17ème arrondissement de la tranchée des Batignolles de la gare St-Lazare. Ce lieu symbolique de la ligne Paris-Normandie lui a donné l'envie de créer une maquette vivante et dynamique reproduisant les lieux emblématiques de la Normandie. Ce projet s'intitule « Normandie miniature » et portera sur un espace de 300 m² au départ, pour atteindre à moyen terme les 1 000 m².

S'il est d'initiative privée au départ, l'évolution du projet vers une mission d'intérêt général - si l'on considère la nature de l'activité proposée - est une évidence pour les acteurs publics du territoire.

Au regard de ses statuts, la Communauté Urbaine ne dispose pas de la compétence pour porter directement ce projet, l'objet proposé ne relevant pas des établissements culturels considérés comme d'intérêt communautaire à ce jour. La participation pourra par contre dans un 1er temps intervenir notamment par le biais de subventions dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Convaincue de l'intérêt d'une activité de loisirs supplémentaire qui viendrait compléter le panel des attraits touristiques de son territoire, la Ville de Ouistreham souhaite favoriser ce projet et y jouer un rôle actif.

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général la commune peut en effet créer un musée, institution culturelle bénéficiant d'un statut juridique spécifique et régi par les dispositions du code du patrimoine. Notamment, l'article L410-1 du code du patrimoine définit le musée comme suit : « Est considérée comme musée toute

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

collection permanente qui est composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et qui est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Dans cette hypothèse et dans le respect du principe de libre administration des collectivités rappelé aux articles L1111-1 et suivants, la commune dispose d'un choix dans le mode de gestion de cet établissement culturel : gestion directe (régie, régie autonome) ou gestion indirecte (marché public, concession de service public). En cas de recours à la gestion indirecte, une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) peut se porter candidate.

C'est ce dernier choix qui a été retenu, celui d'une SEM culturelle.

La structure dont il est proposé d'approuver la création sera constituée initialement des 2 partenaires suivants :

- la Commune, qui détiendra **51% du capital fixé à la création**, soit environ 18 870€ (sur la base d'un total a minima de 37 000 €) ;
- la SAS Normandie miniature, qui a présenté un projet de développement très détaillé (investissements, financements, étude de marché...) et possède une capacité d'investissement propre confirmée, à hauteur de ses 49% (soit 18 130€).

L'objet social de la SEM consistera principalement en la création des maquettes et l'exploitation de l'espace de visite auquel pourront s'adjoindre progressivement des activités de boutique souvenirs et/ou produits locaux, visites guidées, visites thématiques, team building/enquêtes au musée, snacking....

Le site retenu est celui de l'ancien commerce Brico Ouistreham, rue de la Crète au Coq, sur lequel un nouveau bâtiment est en cours de finalisation d'aménagement par son propriétaire. Ce bâtiment neuf, conforme aux dernières normes en vigueur, possède un potentiel d'aménagement indéniable et même une capacité d'extension. Sa position et sa visibilité le long de la voie rapide Caen-Ouistreham en fait un lieu facilement identifiable et accessible, possédant une capacité de stationnement importante. La SEM deviendra occupante de ce bâtiment via un bail commercial de 9 ans qui débuterait à l'été 2025, comme entendu avec le propriétaire.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de cette SEM dans les conditions exposées ci-avant ;
- **VALIDE** les statuts correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

PRISE DE PARTICIPATION ET AIDE AUX PROJETS – TOURISME ET ATTRACTIVITE COMMUNALE - CREATION D'UNE SEM DANS LE CADRE DU PROJET « NORMANDIE MINIATURE » - désignation des représentants de la commune au sein du CA de la SEML NM-ORB

DL20250512_21B	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 07/05/2025

Vu la délibération précédente (n°DL20250512-21A) portant création de la SEML NM-ORB et la validation de ses statuts,

Conformément à l'article 14.1.1 des statuts de la SEML NM-ORB, il convient de désigner 5 représentants de la commune qui siégeront au conseil d'administration

Sont Candidats : Le Maire, Mme Poleyn, M. Jammet, M. Chrétien, pour l'équipe de la majorité, et M. Meslé pour les élus de l'opposition.

Le Maire propose de procéder à une désignation globale, à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne à l'unanimité les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la future SEM :

SEML NM-ORB	
Partenariat entre la commune et la SAS Normandie Miniature pour faire découvrir la richesse et diversité du patrimoine normand au travers d'une maquette vivante et dynamique, reproduisant les lieux emblématiques de la Normandie.	**5 représentants** de la collectivité (dont 1 issu de l'opposition) R. BAIL – S. POLEYN - P. CHRETIEN - L. JAMMET - JY. MESLE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

ADHESIONS – ADHESION A L'ASSOCIATION PHARES DE FRANCE

DL20250512_22	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : M. Jammet– VU en C° finances du 07/05/2025

Le phare est un dispositif d'aide à la navigation maritime qui suscite un fort attrait tant par sa valeur patrimoniale que par l'imaginaire qu'il véhicule. Il est entretenu par le service public des phares et balises qui relève des directions interrégionales de la mer, services déconcentrés du ministère chargé de la Mer, et de l'armement des phares et balises.

Les phares et les objets de signalisation maritime forment également un patrimoine unique permettant de reconstituer l'histoire et la culture maritime française. [...]

Dans le cadre de la promotion du phare de Ouistreham qui fait l'identité de la commune, il est possible d'adhérer à l'association Phares de France, qui dispose d'un réseau et de ressources utiles à la valorisation et à la bonne gestion de ces équipements.

Le coût de l'adhésion variant en fonction du nombre de visiteurs, la commune s'inscrit au 1er niveau de la grille tarifaire (0-5000 visiteurs) pour un montant annuel fixé à 100€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL VALIDE à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

ADHESIONS – SERVICE COMMUN POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS – INTEGRATION DE LA NOUVELLE ECOLE

DL20250512_23	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Annexe : - annexe

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en C° finances du 07/05/2025

Par délibération en date du 24 janvier 2022 la commune a souhaité adhérer au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

A partir de 2025 et pour la période d'engagement de 4 ans à venir, la commune demande que le service commun assure les missions mentionnées dans l'annexe à cette délibération qui précise également le bâtiment concerné.

Selon le barème figurant dans la convention d'adhésion au service commun, la cotisation annuelle s'établira à 1033€/an sur 4 ans.

En conséquence, **lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DEMANDE** au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'étudier le bâtiment listé en annexe selon les missions qui y sont mentionnées ;
- **APPROUVE** l'engagement financier sur 4 ans concernant ce bâtiment ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – DOCUMENTS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS2025)

DL20250512_24	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 1	Suffrages exprimés :27	Pour : 21	Contre : 6

Annexe : - Rapport de présentation du BS2025

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L1612-2 du CGCT). Cependant, **dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57** à compter du 1er janvier 2024, validée par délibération du 12 juin 2023, il a été décidé de caler le calendrier budgétaire sur l'année civile avec soumission du BP de l'année N en décembre N-1 ; ce nouveau calendrier a été arrêté dans le règlement budgétaire et financier (RBF) communal, adopté par délibération du 18/09/2023.

Le vote du BP2025 a donc eu lieu en décembre 2024 (DEL20241216-10 du 16 décembre 2024).

La reprise des résultats ne pouvant se faire qu'à leur constatation au terme de l'exercice de l'année N-1, cela implique le vote ultérieur d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative en début d'année N pour intégrer les chiffres réels.

Note : ***(Réf : Articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT)***

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. En conséquence, c'est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif. Sa présentation est identique à celle du budget primitif : en application de l'article L1612-4 du CGCT, il doit répondre aux principes d'annuité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

***La décision modificative** a pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits.*

Le **conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget supplémentaire (BS2025 – budget général)** dont le projet a été joint à la convocation (maquette), ainsi qu'une note de présentation synthétique.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

BUDGET GENERAL – BS2025

Montants inscrits = nouveaux crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES					
chapitre		Montant inscrit au BS2025 (€)	Expression des votes		
			pour	Contre[1]	abstentions[2]
011	Charges à caractère général	208 575.00	21	6	1
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuation des produits	12 973.00	21	6	1
65	Autres charges de gestion courante	282 280.00	21	6	1
6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus				
66	charges financières				
67	Charges spécifiques	18 000.00	21	6	1
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)				
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections				
043	Opérations d'ordre intérieure à la section				
	TOTAL BS	521 828.00	21	6	1
	BP2025	13 461 620.00			
	Restes à réaliser N-1	*0*			
002	Résultat reporté	-			
	TOTAL 2025	13 983 448.00			

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES					
chapitre		Montant inscrit au BS2025(€)	Expression des votes		
			pour	Contre[3]	abstentions
013	Atténuation de charges				
70	produits services, domaines, ventes diverses				
73	Impôts et taxes				
731	Fiscalité locale	-110 716.00	22	6	0
74	Dotations, subventions et participations	13 038.00	22	6	0
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits spécifiques				
78	Reprises amort., dépréciations, provisions semi-budgétaires				
042	Opérations d'ordre entre section				
043	Opérations d'ordre intérieures à la section				
	TOTAL BS	-97 678.00	22	6	0
002	Résultat reporté	619 506.00	*voté dans le cadre des affectations*		
	BP2025	*13 461 620.00*			
	Restes à réaliser N-1	*0*			
	TOTAL 2025	13 983 448.00			
	EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT				

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre sur toutes les lignes en dépenses de la section.

[2] M. Besombes s'abstient sur toutes les lignes en dépenses de la section.

[3] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre sur toutes les lignes en recettes de la section.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
chapitre		Montant inscrit au BS2025 (€)	Expression des votes		
			pour	Contre[4]	abstentions[5]
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
20	Immobilisations incorporelles (sans les reports et hors 204)	9 430.00	21	6	1
204	Subventions d'équipement versées	3 906.07	21	6	1
21	Immobilisations corporelles	833 397.31	21	6	1
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours (hors 2324)	1 125 000.00	21	6	1
26	Participations et créances rattachées	19 000.00	21	6	1
27	Autres immobilisations financières				
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers				
040	Opérations d'ordre entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL BS	1 990 733.38	21	6	1
001	Solde d'exécution négatif reporté	0			
	BP2025	*9 274 445.00*			
	Restes à réaliser N-1	*2 721 417.92*			
	TOTAL 2025	13 986 596.30			

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
chapitre		Montant inscrit au BS2025 (€)	Expression des votes		
			pour	Contre[6]	abstentions
10	Dotations Fonds divers et Réserves (hors 1068)				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	598 353.36	*voté dans le cadre des affectations*		
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	772 087.00	22	6	0
138	Autres subventions d'investissement non transférées	6 477.00	22	6	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166, 1688)				
16	Dépôts et cautions (16449, 165, 166)				
18	Compte de liaison : affectation				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisation corporelle				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres Immobilisations Financières				
021	Virement de la section de fonctionnement				
024	Produit des cessions d'immobilisations	728 653.00	22	6	0
040	Opérations d'ordre entre section				
	TOTAL	2 105 570.36	22	6	0
001	Solde d'exécution positif reporté (B. Ville)	*699 325.81*	22	6	0

[4] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre sur toutes les lignes en dépenses de la section.

[5] M. Besombes s'abstient sur toutes les lignes en dépenses de la section.

[6] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre sur toutes les lignes en recettes de la section.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_3

BP2025	*9 274 445.00*			
Restes à réaliser N-1	*1 907 255.13*			
TOTAL 2025	13 986 596.30			
SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE				

DEL_ - VOTE GLOBAL DU BS (fonct. + invest.)		21	6[7]	1[8]

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

[7] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre.
[8] M. Besombes s'abstient.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)

DL20250512_25	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2025, en fonctionnement comme en investissement, notamment pour permettre l'inscription de réparations et opérations de maintenance, et tenir compte de l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2025 – DM1
M43

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
011	Charges à caractère général		002	Résultat d'exploitation reporté	
61551-60632	Frais de fonctionnement - Petit matériel - entretien	12457,71	OO2	Excédent de fonctionnement reporté	17457,71
65	Autres Charges				
65812	Licence Application navette électrique	5000,00			
	TOTAL	17 457,71		TOTAL	17 457,71

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
21	Immobilisations corporelles		001	Solde d'exécution de la sect° reporté	
2156	Matériel de transports (réserves)	70106,31	OO1	Excédent d'investissement reporté	70106,31
	TOTAL	70 106,31		TOTAL	70 106,31

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

BP2025	*9 274 445.00*			
Restes à réaliser N-1	*1 907 255.13*			
TOTAL 2025	13 986 596.30			
SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE				

DEL_ - VOTE GLOBAL DU BS (fonct. + invest.)		21	6[7]	1[8]

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
Pour **LE MAIRE** empêché,
La 1ère adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

[7] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas se prononcent contre.
[8] M. Besombes s'abstient.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Divers

VŒUX ET MOTIONS – COOPERATION EUROPEENNE – APPEL A LA PRESERVATION DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION

DL20250512_26	Présents : 21	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :

Annexe : - Projet délibération

Rapporteur : Le Maire

Par courrier en date du 17 mars, l'AFCCRE a appelé les communes à se mobiliser, alors que les négociations sur le futur budget européen post 2027 venaient de débuter dans un contexte politique lourd d'enjeux. Devant ces défis, il devenait évident que l'Union européenne devait plus que jamais se consolider et se renforcer pour pouvoir pleinement jouer son rôle.

La politique de cohésion, principale source de financements européens pour les collectivités territoriales de notre pays, y contribue très directement en soutenant, partout en France, des centaines de projets locaux, dans divers domaines de compétence (transition énergétique, développement du numérique, inclusion sociale...), qui permettent de concrétiser sur le terrain les engagements pris au niveau européen.

Des voix se font entendre, y compris au sein des institutions européennes, pour remettre en cause les fondements de cette politique et réaffecter les enveloppes correspondantes vers de nouvelles priorités, notamment en lien avec les questions de défense. Cette décision serait catastrophique pour les collectivités territoriales françaises et conduirait, à terme, à rompre un lien essentiel entre l'Europe et les territoires.

L'AFCCRE invite donc les collectivités territoriales et leurs groupements à se mobiliser et à manifester leur opposition à ce scénario en adoptant la délibération jointe « **CONSOLIDONS L'EUROPE PAR SES TERRITOIRES – PRESERVONS POUR NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION** ».

En conséquence,

Considérant qu'il y a lieu pour la commune et ses élus de se mobiliser afin de préserver une politique de cohésion ambitieuse et d'œuvrer pour une Europe qui avance par et pour ses territoires,

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité de votants[1], de reprendre à son compte les termes de la délibération jointe en annexe, aux fins d'appeler les institutions européennes à préserver les actions de l'Europe en faveur d'une politique de cohésion des territoires, en maintenant les budgets adéquats et les instruments, mécanismes et procédures des fonds structurels européens.

[1] MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas ne prennent pas part au vote.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20250512-DL20250512_

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,

Pour LE MAIRE empêché,
La 1ère adjointe

Mairie de Ouistreham - Calvados

Catherine LECHEVALLIER

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.